



Crédit Agricole amplifie ses engagements en faveur du climat

Le Groupe Crédit Agricole présente aujourd’hui des mesures de renforcement de sa stratégie climat et publie de nouvelles trajectoires de décarbonation de ses portefeuilles de financement pour contribuer à l’objectif de neutralité carbone à horizon 2050.

Pour Philippe Brassac, Directeur général de Crédit Agricole S.A. :

« Face à l’urgence climatique, nous devons amplifier notre action vers les solutions qui permettront à la société de se transformer. Le renforcement de notre stratégie climat se traduit par une accélération de nos engagements sur le secteur de l’énergie en concentrant et renforçant nos moyens financiers sur le soutien aux énergies renouvelables.

Nous décidons par ailleurs de cesser tout financement de nouveaux projets d’extraction d’énergies fossiles et d’adopter une approche sélective dans l’accompagnement des énergéticiens inscrits dans cette transition, ce qui aura pour conséquence de réduire les émissions de gaz à effet de serre de ce secteur deux fois plus vite que le scénario Net Zero 2050 publié par l’Agence internationale de l’énergie.

Le renforcement de notre stratégie climat sera suivi et revu trimestriellement au plus haut niveau du Groupe ».

La stratégie climat du Crédit Agricole repose sur trois axes complémentaires :

- déployer massivement des financements et investissements dans les énergies renouvelables, les infrastructures bas-carbone, les technologies propres et les projets d’efficacité énergétique ;
- accompagner tous les clients dans leurs transitions ;
- cesser tout financement de nouveaux projets d’extraction d’énergies fossiles et adopter une approche sélective dans l’accompagnement des énergéticiens inscrits dans cette transition, ce qui aura pour conséquence de réduire les émissions de gaz à effet de serre de ce secteur deux fois plus rapidement que le scénario Net Zero 2050 publié par l’Agence internationale de l’énergie.

Les débats qui ont eu lieu au moment de la COP28 l’ont durement rappelé : l’accélération de l’investissement et du financement dans les énergies bas-carbone est impératif pour contribuer efficacement à l’urgence de la transition énergétique. Il est nécessaire de développer massivement les énergies renouvelables et la sobriété pour pouvoir décarboner l’économie.

Plus d’une centaine de pays, emmenés par l’Union européenne, ont fait part de leur volonté de tripler les investissements dans les énergies renouvelables d’ici à 2030, et de doubler leurs efforts financiers pour améliorer l’efficacité énergétique sur la même période. La France, ainsi qu’une vingtaine d’autres pays, a signé un engagement pour tripler les investissements dans le nucléaire d’ici à 2050. En France, les énergies renouvelables privilégiées sont le solaire (une capacité de production à multiplier par dix pour dépasser les 110 GW d’ici 2050) et l’éolien en mer avec la création d’une cinquantaine de parcs éoliens en mer pour une capacité de 40 GW en service en 2050.



Pour accompagner cette dynamique, Crédit Agricole amplifie son action :

1- Accélération des engagements sur le secteur énergétique

Concentration des moyens financiers sur le soutien aux énergies renouvelables et aux infrastructures bas-carbone :

- triplement des financements annuels en France par Crédit Agricole Transitions & Energies sur les énergies renouvelables entre 2020 et 2030¹, suivant la recommandation de l'Union européenne ;
- augmentation de 80% de l'exposition de Crédit Agricole CIB aux énergies bas-carbone entre 2020 et 2025 pour atteindre 13,3 milliards d'euros en 2025 ;
- renforcement de la capacité de financement, à hauteur de 1 milliard d'euros, pour accompagner les énergéticiens dans le financement de leurs projets de production d'énergies renouvelables, d'infrastructures bas-carbone, de technologies propres et de projets d'efficacité énergétique.

Réduction, deux fois plus rapide que le scénario Net Zero 2050, des émissions de CO2e financées :

- baisse des émissions financées de -75% sur le secteur pétrole et gaz d'ici 2030 (vs 2020) contre -30% annoncés en 2022 ;
- arrêt de tout financement de nouveau projet fossile (publication au T1 2024 du montant total des projets d'extraction fossile sur lesquels le Groupe était déjà engagé) ;

Financements corporates des énergéticiens :

- arrêt des financements corporates pour les producteurs indépendants, consacrés exclusivement à l'exploration ou la production de pétrole et gaz ;
- examen au cas par cas selon une appréciation mise à jour régulièrement, en tenant compte de leurs engagements dans la transition.

2- Nouveaux engagements sur cinq secteurs pour renforcer la contribution du Crédit Agricole à la neutralité carbone d'ici 2050

En 2022, Crédit Agricole a déterminé dix secteurs prioritaires pour fixer des trajectoires Net Zero. Ces dix secteurs représentent plus de 75% des émissions de gaz à effet de serre et environ 60% de l'exposition du groupe Crédit Agricole. Après l'annonce en décembre 2022 des cibles à 2030 sur cinq premiers secteurs, le groupe Crédit Agricole publie aujourd'hui :

- Des premiers résultats très significatifs des trajectoires annoncées en 2022 sur les 5 premiers secteurs (Pétrole & Gaz, Electricité, Automobile, Immobilier commercial et Ciment) :

Sur le **secteur Pétrole & Gaz** : à fin 2022, la cible de décarbonation fixée pour 2030 est déjà atteinte avec 8 ans d'avance. Dans le détail :

¹ Notre ambition est de porter les financements structurés par CAT&E/Unifergie de 1Mds aujourd'hui à 3Mds en 2030 pour atteindre 19 milliards d'euros en cumulés d'ici 2030



- baisse de -40% des émissions financées (14,6 MtCO₂eq) à fin 2022, en forte avance sur la cible de -30% à 2030. La base de référence a par ailleurs été revue à la baisse suite à l'amélioration de la qualité de la donnée (de 26,9 à 24,3 MtCO₂eq).
- baisse de 17% de l'exposition crédit de Crédit Agricole CIB, y.c. à travers ses clients, à l'exploration et production pétrolière (6,1 milliards de dollars à fin 2022 contre 7,3 milliards de dollars en 2020), en ligne avec l'objectif de baisse de -25% d'ici 2025.

Sur le **secteur de l'Électricité**, progression conforme aux objectifs avec une diminution de l'intensité des émissions de -16% par rapport à 2020. Dans le détail :

- baisse de -16% de l'intensité carbone des financements (188 gCO₂eq/KWh), à fin 2022 par rapport à la base de référence de 2020, en légère avance sur l'objectif ambitieux de 58% en 2030. Le mix énergétique financé par le Groupe passe de 50% d'énergie bas-carbone en 2020 à 60% à fin 2022 (énergies renouvelables et nucléaire). Hausse de 35% de la production financée d'énergie renouvelable à fin 2022 ;
- augmentation significative de l'exposition crédit de Crédit Agricole CIB, y.c. à travers ses clients, aux énergies bas-carbone (10,5 milliards d'euros à fin 2022 contre 7,4 milliards d'euros en 2020), en ligne avec l'objectif de +60% d'ici 2025 annoncé en 2022, et révision à la hausse de cet objectif à +80% d'exposition aux énergies bas-carbone d'ici 2025 par rapport à 2020, soit une exposition de 13,3 milliards d'euros en 2025 ;
- baisse continue de l'exposition crédit au charbon thermique de Crédit Agricole CIB, y.c. à travers ses clients, à 557 millions d'euros à fin 2022 contre 623 millions d'euros en 2020, en ligne avec l'engagement de sortie complète d'ici 2030 en OCDE et Union européenne et 2040 dans le reste du monde.
- avec sa filiale Crédit Agricole Transitions & Énergies créée en septembre 2022, Crédit Agricole devient énergétique des territoires avec une offre de fourniture d'électricité bas-carbone destinée, dans un premier temps, aux collectivités. Cette offre, qui s'ouvrira à d'autres marchés dans un deuxième temps, favorise autant que possible les circuits courts d'approvisionnement et l'autoconsommation. Crédit Agricole Transitions & Energies développe par ailleurs une offre de *Corporate Power Purchase Agreement*.

Sur le **secteur de l'Automobile**, déploiement conforme aux objectifs avec une diminution de l'intensité des émissions de -8% à fin 2022 par rapport à 2020.

Sur le **secteur de l'Immobilier commercial** :

- stabilité des émissions financées en 2022 par rapport à 2020 ;
- suite à l'annonce de la trajectoire en 2022, abaissement de la base de référence de 46 à 36 kgCO₂eq/m²/an en raison de l'intégration au périmètre des portefeuilles de Caisses régionales, structurellement moins carbonés et, plus à la marge, à un travail d'amélioration de la qualité de la donnée ayant amené à ajuster les bases de référence des entités Crédit Agricole S.A. Maintien de l'objectif de réduction de l'intensité carbone à -40% en 2030 (par rapport à 2020) soit une cible à 2030 de 22 kgCO₂eq/m²/an (contre 27,7 précédemment).

Sur le **secteur du Ciment** :

- légère hausse de +3% de l'intensité des émissions financées en 2022 par rapport à 2020. Sur ce petit portefeuille (inférieur à 10 clients), le départ de quelques clients, relativement moins intenses en carbone, a entraîné une hausse mécanique de l'intensité du portefeuille qui ne reflète pas la réalité du secteur ou de l'action du Crédit Agricole.

- Publication des ambitions du Groupe sur cinq nouveaux secteurs (Immobilier résidentiel, Agriculture, Aviation, Transport Maritime (Shipping), Acier).



Sur le **secteur de l'Immobilier résidentiel** :

Positionnement actuel du Crédit Agricole :

- Crédit Agricole est un leader sur ses marchés domestiques, en finançant un projet d'acquisition sur trois en France, soit environ 250 000 projets d'acquisition financés en 2023.
- Au-delà du financement, Crédit Agricole est également un acteur majeur du secteur immobilier, et figure dans le top 4 du marché du *property management* institutionnel en France et le top 5 des services immobiliers aux particuliers.

Engagements :

- Crédit Agricole s'engage à accompagner les propriétaires immobiliers pour contribuer à l'atteinte de l'objectif français de 12,4 kgCO₂e /m²/an en 2030, une décarbonation qui reposera sur la mobilisation de toutes les parties prenantes (propriétaire, politique publique, filière du bâtiment), tout en tenant compte de l'hétérogénéité de nos territoires.

Plan d'actions :

Le plan d'actions du Crédit Agricole vise à :

- systématiser les échanges avec les clients autour de la rénovation globale et performante, notamment au moment de la mutation sur les biens avec un DPE E, F et G ;
- développer des solutions clients innovantes, tout en mobilisant son ingénierie financière. C'est par exemple l'objet de « J'écorénove mon logement », une plateforme lancée en mai 2023 et qui cumule déjà sur l'année plus de 650 000 visites ;
- adapter ses politiques d'octroi et tarifaires pour encourager la rénovation ;
- capitaliser sur son ancrage territorial pour renforcer ses actions locales, notamment par des partenariats et une sensibilisation accrue des clients.

Sur le **secteur de l'Agriculture** :

Positionnement actuel du Crédit Agricole :

- Crédit Agricole est le partenaire historique du monde agricole : huit agriculteurs français sur 10 sont clients du Groupe, ce qui représente environ 300.000 exploitations en France, pour un encours de 45 milliards d'euros.

Engagements :

- Crédit Agricole s'engage à accompagner le monde agricole dans sa démarche de décarbonation tout en veillant à renforcer la souveraineté alimentaire :
 - en se mettant au service des feuilles de route que fixeront la profession et les filières (travaux en cours) ;
 - en accompagnant les leviers de décarbonation déjà identifiés par les filières ;
 - en adaptant son accompagnement dans le respect des écosystèmes, des territoires et des acteurs ;
 - à l'échelle de la France et de l'exploitation.

Plan d'actions :



COMMUNIQUE DE PRESSE – Second Workshop Climat
Montrouge, 14 décembre 2023

- Au niveau national, Crédit Agricole ambitionne d'accompagner la Ferme France à travers la structuration du marché du crédit carbone volontaire (lancement au T1 2024 d'une plateforme exploitée en collaboration avec France Carbon Agri, mettant en relation des agriculteurs aux pratiques vertueuses et des entreprises ou collectivités soucieuses de contribuer à la neutralité par l'achat de crédit carbone en complément de la réduction de leurs propres émissions), le soutien à l'innovation, et l'accompagnement à la transition des acteurs amont et aval de la filière (lancement de fonds de transitions à hauteur de 500M€ avec une cible de 1Md€ pour financer les stratégies de transition des acteurs des secteurs).
- Au niveau territorial, Crédit Agricole renforcera son accompagnement des agriculteurs dans leur démarche de transition : en dialoguant avec eux pour évaluer leur maturité sur les sujets de transitions, en les accompagnant dans leurs démarches via des solutions et des outils dédiés, en développant de nouvelles offres en faveur des énergies renouvelables à l'échelle de l'exploitation (méthanisation, solaire, etc.).

Sur le secteur de l'**Aviation** :

Positionnement actuel du Crédit Agricole :

- Crédit Agricole est un leader du financement aéronautique avec un portefeuille de plus de 800 avions financés et un encours de prêts aux compagnies aériennes et aux loueurs de 10 milliards de dollars à fin 2022.
- Crédit Agricole est un des membres fondateurs de l'ACAF².

Engagements :

- Crédit Agricole se fixe un objectif ambitieux : réduction de -25 % d'ici 2030 de CO₂eq émis par RTK (tonne transportée payante/kilomètre) par rapport à 2019, en ligne avec le scénario « Prudent » développé par *Mission Possible Partnership* et l'ACAF, soit 750 gCO₂eq/RTK d'ici 2030 (périmètre *Well to Wake*, c'est-à-dire intégrant les émissions amont liées à la production de kérosène).
- L'année de référence 2019 a été choisie afin de neutraliser l'effet du Covid.

Plan d'actions :

- Crédit Agricole donnera la priorité au financement d'avions de quatrième génération, les plus économes en carburant, et vise un portefeuille composé à plus de 90% de ces avions en 2030 (vs 33% en 2019).
- Crédit Agricole s'impliquera dans la chaîne de valeur des carburants durables.
- En parallèle, Crédit Agricole maintiendra un dialogue permanent avec ses clients sur les enjeux de durabilité.

Sur le **secteur du Transport Maritime (Shipping)** :

Positionnement actuel du Crédit Agricole :

² *Aviation Climate-Aligned Finance Working Group*. Groupe de travail avec le Rocky Mountain Institute visant à créer un cadre collectif de financement de l'aviation aligné sur les objectifs climatiques et à mesurer de façon objective les progrès des banques sur la réduction de l'intensité des émissions liées à leurs portefeuilles de prêts.



COMMUNIQUE DE PRESSE – Second Workshop Climat
Montrouge, 14 décembre 2023

- Crédit Agricole est un leader du financement maritime avec un portefeuille de plus de 1100 navires financés et un encours de 12 milliards d'euros à fin 2022.
- Crédit Agricole est signataire des Principes de Poséidon³ et membre de la 1.5° Initiative for Shipping⁴.

Engagements :

- Crédit Agricole entend réduire de -36% ses émissions financées en gCO₂eq/DWT.nm d'ici 2030 par rapport à 2020 (périmètre *Well to Wake*, c'est-à-dire intégrant les émissions amont liées à la production de carburant). Cette première réduction s'inscrit dans une trajectoire de décarbonation du secteur maritime en ligne avec un scénario « 1,5° or low overshoot ».
- Crédit Agricole vise ainsi une intensité de 3,98 g de CO₂eq/DWT.nm⁵ en 2030 pour le transport de marchandises (« cargo shipping »).
- Le périmètre exclut pour le moment le transport de passagers en attendant que l'indicateur CII d'intensité en carbone de l'Organisation maritime internationale soit corrigé pour prendre en compte les spécificités des navires de transport de passagers (prévu d'ici 2025).

Plan d'actions :

- Crédit Agricole travaillera avec ses clients pour estimer le score carbone de chaque navire en portefeuille ou à venir, et mettre en place des mesures pour financer les investissements nécessaires (*retrofit financing*) à l'alignement avec la politique Net Zero de la banque pour les navires le permettant.
- Crédit Agricole développera une politique active pour financer la construction de nouveaux navires utilisant des carburants durables, en collaboration avec les agences de crédit export, afin de :
 - accompagner ses clients dans leurs commandes de navires de nouvelle génération,
 - accélérer le démantèlement des navires les plus polluants.
- Crédit Agricole engagera une démarche d'amélioration de sa méthodologie en ligne avec les exigences réglementaires et de l'industrie.

Sur le secteur de l'Acier :

Positionnement actuel du Crédit Agricole :

- Le secteur de l'acier représente un portefeuille de 1,5 Md€ de prêts pour Crédit Agricole CIB à fin 2022.
- En 2020, les émissions du portefeuille atteignaient 1,88 tonne de CO₂eq par tonne d'acier brut financée.

³ Les Principes de Poséidon sont le premier accord d'alignement climatique autonome sectoriel au monde entre les institutions financières. Les Principes établissent un cadre global pour évaluer et divulguer l'alignement climatique des portefeuilles de financement des navires. Elles sont conformes aux politiques et aux ambitions de l'Organisation maritime internationale

⁴ Un groupe de 10 banques de financement de navires a formé l'Initiative de 1,5 °C pour le transport maritime et a mandaté DNV Maritime Advisory pour construire des trajectoires ascendantes, étant « ambitieux mais réalistes » tout en répondant, selon des hypothèses données, à une ambition de 1,5 °C ou de faible dépassement (< 1,6 °)

⁵ DWT.nm : deadweight tonnage per nautical mile (tonnes de port en lourd par mile nautique). Le périmètre exclut pour le moment le transport de passagers jusqu'à ce que les facteurs de correction de la formule de l'indicateur d'intensité en carbone pour les navires à passagers aient été approuvés et mis en œuvre par l'OMI (prévu d'ici 2025).



- En septembre 2022, Crédit Agricole CIB a adhéré aux *Sustainable STEEL Principles*.

Engagements :

- Crédit Agricole s'engage à réduire l'intensité de ses émissions de CO₂ par tonne d'acier produite de -26% d'ici 2030 par rapport à 2020.
- En 2030, les émissions financées représenteront 1,4 tonne de CO₂eq par tonne d'acier brut.

Plan d'actions :

- Dialogue soutenu avec les clients non alignés sur une trajectoire 1,5°C pour étudier avec eux comment Crédit Agricole peut les accompagner dans leur décarbonation.
- Développement de financements de projets portant sur des technologies de production d'acier bas-carbone.
- Pilotage du portefeuille Acier, avec réallocation en faveur des clients les plus ambitieux.

3- Pilotage et gouvernance de la mise en œuvre des engagements

Gouvernance

La gouvernance est renforcée pour placer les engagements climat au cœur de la stratégie du Groupe, avec la création de deux nouveaux comités :

- le Comité de l'engagement sociétal, constitué de membres du Conseil d'administration ;
- le comité de la stratégie ESG, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole SA.

Toutes les trajectoires et engagements seront suivis par ces comités, et trimestriellement au plus haut niveau des entités concernées.

La formation de l'ensemble des collaborateurs, élus et dirigeants du groupe Crédit Agricole aux problématiques climatiques a par ailleurs débuté, avec 43% des collaborateurs formés à fin novembre 2023, soit près de 70 000 collaborateurs.

Aussi, des critères de performance RSE ont été intégrés à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, qui pèsent pour 20% de leur rémunération variable annuelle et 33% de leur rémunération variable à long terme.

Déclinaison des engagements du Groupe au plus près des clients

Le groupe Crédit Agricole a fait évoluer ses offres et développé ses expertises. Il assume ainsi un rôle de conseil et d'accompagnateur et se dote des expertises



nécessaires (citons par exemple les 250 coordinateurs au sein de la communauté d'experts de CACIB, ou encore les 50 conseillers en transition énergétique au sein des Caisses régionales).

Le groupe Crédit Agricole prend en considération des critères extra-financiers dans ses financements. Il intègre ainsi d'une part des critères extra-financiers aux décisions d'octroi, avec par exemple chez Crédit Agricole CIB un outil de simulation pour anticiper l'impact de chaque dossier sur la trajectoire Net Zero et des questionnaires ESG à destination des conseillers des Caisses régionales, et adopte d'autre part une tarification incitative, avec par exemple un crédit aux entreprises de LCL sur quatre indexé à la réalisation d'objectifs extra-financiers (et crédits fléchés).

Processus budgétaire carbone

Enfin, pour satisfaire à l'exigence de suivi des trajectoires de décarbonation, le pilotage des engagements Net Zero est intégré au processus budgétaire. Le carbone est en effet géré comme une ressource rare et en réduction. La dimension carbone des financements sera ainsi suivie selon les trajectoires sectorielles, soit en valeur absolue soit en intensité, avec des objectifs annuels fixés par entité sur la base des objectifs à 2030 annoncés par le Groupe.

Une équipe dédiée au pilotage carbone a été créée au sein de la direction financière du Groupe, et un cadrage budgétaire des trajectoires carbone est désormais fixé annuellement pour chaque entité. Le suivi budgétaire de ces trajectoires sera effectué chaque semestre. L'impact Climat et Net Zero est ainsi intégré aux décisions stratégiques.



Avertissement

Ce document a été préparé par Crédit Agricole S.A. à des fins d'information uniquement, et ne peut être considéré comme exhaustif. Ce document peut contenir ou incorporer par référence des informations publiques qui n'ont pas fait l'objet d'une quelconque vérification, approbation ou acceptation de la part des entités du Groupe Crédit Agricole et, par conséquent, aucune déclaration, aucune garantie ni aucun engagement, explicite ou implicite, n'est donné à cet égard, et aucune responsabilité, de quelque nature que ce soit, ne peut être recherchée à l'encontre de l'une ou l'autre des entités du Groupe Crédit Agricole quant à la sincérité, l'exactitude, la précision et l'exhaustivité des informations ou opinions contenues dans ce rapport.

La responsabilité du Groupe Crédit Agricole, de ses dirigeants, représentants, mandataires ou employés ne saurait être engagée à quelque titre que ce soit pour un quelconque préjudice pouvant résulter de l'utilisation de ce document ou de son contenu. Les informations contenues dans le présent document n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante. La somme des valeurs figurant dans ce document peut différer légèrement du total présenté en raison des arrondis. Certaines données sont calculées sur la base de méthodologies nouvelles et innovantes qui pourraient évoluer à l'avenir.

Le présent document n'a qu'une valeur d'information et ne peut pas être interprété comme un conseil financier ou juridique. Il ne constitue pas une offre ou une proposition de vendre, d'acheter ou de souscrire des titres financiers et ne doit pas être considéré comme un document relevant d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit et n'a fait l'objet d'aucune approbation par une autorité réglementaire quelconque. Une offre de titres, pour autant qu'elle soit faite, s'effectuera uniquement au moyen d'un prospectus, d'un offering memorandum ou de tout autre document juridique qui sera mis à la disposition des investisseurs auxquels une telle offre peut être légalement adressée et les investisseurs ne doivent pas souscrire à des titres financiers sans avoir reçu une telle documentation juridique qu'ils doivent revoir en intégralité et avec attention. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, le présent document ne constitue pas une offre de vente ou d'achat ou une proposition de vente ou d'achat de titres financiers aux Etats-Unis. Aucun titre financier n'a été et ne sera enregistré en vertu de et conformément au *U.S. Securities Act* et ne peut être offert ou vendu aux Etats-Unis et/ou à des *U.S. Persons* ou au bénéfice de ou pour le compte d'*U.S. Persons* sauf en cas d'exemption aux exigences d'enregistrement du *U.S. Securities Act*. Le Groupe Crédit Agricole n'a pas l'intention de faire enregistrer tout ou partie d'une offre aux Etats-Unis d'Amérique ou de lancer une offre publique de titres aux Etats-Unis.

Le présent document n'est pas destiné à être distribué, publié ou utilisé par toute personne ou entité dans un pays ou une juridiction où une telle distribution, publication ou utilisation serait contraire aux dispositions légales ou réglementaires. Il relève de la responsabilité de toute personne en possession du présent document de s'informer sur toutes les lois et réglementations applicables dans les pays concernés et de s'y conformer. Ce document peut contenir des informations et des déclarations prospectives (*forward looking statements*) qui ne sont pas fondés sur des faits historiques. Ces informations prospectives comportent des projections et des estimations financières, basées sur des hypothèses relatives à des projets, des objectifs et des résultats attendus en lien avec des événements, des opérations, des produits et/ou des services futurs et sur des suppositions en terme de performance future. Aucune des projections, attentes, estimations ou perspectives futures contenues dans le présent document ne doit être considérée comme une prévision ou une promesse, ni comme une indication, une assurance ou une garantie que les hypothèses sur lesquelles ces projections, attentes, estimations ou perspectives futures ont été préparées sont correctes ou exhaustives ou, dans le cas des hypothèses, entièrement exposées dans le document. Le Groupe Crédit Agricole ne s'engage en aucun cas à publier des modifications ou des actualisations de ces informations prospectives qui sont données à la date de ce rapport, pour quelque raison que ce soit.

Le présent document est la propriété du Groupe Crédit Agricole et est disponible sur le site internet <https://www.credit-agricole.com/>



Contacts

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE

Alexandre Barat	+ 33 1 57 72 12 19	alexandre.barat@credit-agricole-sa.fr
Olivier Tassain	+ 33 1 43 23 25 41	olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr
Mathilde Durand	+ 33 1 57 72 19 43	mathilde.durand@credit-agricole-sa.fr
Bénédicte Gouvert	+ 33 1 49 53 43 64	benedicte.gouvert@ca-fnca.fr

CONTACTS RELATIONS INVESTISSEURS CREDIT AGRICOLE S.A.

Investisseurs institutionnels	+ 33 1 43 23 04 31	investor.relations@credit-agricole-sa.fr
Actionnaires individuels	+ 33 800 000 777 (numéro vert France uniquement)	relation@actionnaires.credit-agricole.com

Cécile Mouton	+ 33 1 57 72 86 79	cecile.mouton@credit-agricole-sa.fr
---------------	--------------------	--

Relations investisseurs actions :

Jean-Yann Asseraf	+ 33 1 57 72 23 81	jean-yann.asseraf@credit-agricole-sa.fr
Fethi Azzoug	+ 33 1 57 72 03 75	fethi.azzoug@credit-agricole-sa.fr
Joséphine Brouard	+ 33 1 43 23 48 33	joséphine.brouard@credit-agricole-sa.fr
Oriane Cante	+ 33 1 43 23 03 07	oriane.cante@credit-agricole-sa.fr
Nicolas Ianna	+ 33 1 43 23 55 51	nicolas.ianna@credit-agricole-sa.fr
Leila Mamou	+ 33 1 57 72 07 93	leila.mamou@credit-agricole-sa.fr
Anna Pigoulevski	+ 33 1 43 23 40 59	anna.pigoulevski@credit-agricole-sa.fr
Annabelle Wiriath	+ 33 1 43 23 55 52	annabelle.wiriath@credit-agricole-sa.fr

Relations investisseurs crédit et agences de notation :

Rhita Alami Hassani	+ 33 1 43 23 15 27	rhita.alamihassani@credit-agricole-sa.fr
Gwenaëlle Lestelle	+ 33 1 57 72 57 84	gwenaelle.lestelle@credit-agricole-sa.fr
Florence Quintin de Kercadio	+ 33 1 43 23 25 32	florence.quintindekercadio@credit-agricole-sa.fr

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info



Crédit_Agricole



Groupe Crédit Agricole



creditagricole_sa